

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 19-févr.-2019 Version 16

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit MEDIUM STRENGTH THREADLOCKER BLUE 50 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 24250

<u>Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière</u>

d'utilisation

Utilisation recommandée Adhésif

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant ITW Permatex

6875 Parkland Blvd. Solon, Ohio 44139 USA Telephone: 1-87-Permatex

(866) 732-9502

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924 International Emergency: 00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

Adresse de courriel mail@permatex.com

Également distribué par: ITW Permatex Canada

101-2360 Bristol Circle Oakville, ON Canada L6H 6M5 Telephone: (800) 924-6994

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
|---|--------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Cancérogénicité | Catégorie 1B |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur

Danger

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer le cancer

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Aspect Bleu État physique Liquide Odeur Légère

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Traitement spécifique (voir . sur cette étiquette)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de

contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|-----------------------------------|------------|------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | 80-15-9 | 1 - 5 |
| dioxyde de titane | 13463-67-7 | 0.1 - 1 |
| cumène | 98-82-8 | 0.1 - 1 |

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de

contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts

lors du rincage. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec la peau Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Laver immédiatement avec du

savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures

contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Aucune consultation médicale immédiate n'est requise. Si les symptômes persistent, Inhalation

appeler un médecin. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de

produits de décomposition.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ne jamais rien

administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin. NE PAS faire

Équipement de protection

individuelle pour les intervenants en

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Consulter la section 2 pour plus de renseignements.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Moyens d'extinction appropriés

Utilisation, Produit chimique, Dioxyde de carbone (CO2), Eau pulvérisée (brouillard), Mousse antialcool

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

Dangers particuliers associés au produit chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'inflammation.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Sensibilité aux décharges Aucun. Aucun.

électrostatiques

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre

le vent par rapport aux, déversements/fuites. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Faire attention au retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le

produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Endiguer. Couvrir un déversement

liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination. Nettoyer la surface contaminée à fond. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Éviter l'accumulation de charges

électrostatiques.

Prévention des dangers

secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Utiliser avec une ventilation locale. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une décharge d'électricité statique (qui pourrait causer l'inflammation de vapeurs organiques).

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de

la chaleur. Conserver dans des contenants correctement étiquetés.

Matières incompatibles Agents oxydants forts, Peroxydes, Reducing agents

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|-------------------|---------------------------|---|--|
| dioxyde de titane | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m³ total dust | IDLH: 5000 mg/m ³ |
| 13463-67-7 | - | (vacated) TWA: 10 mg/m ³ total | TWA: 2.4 mg/m ³ CIB 63 fine |
| | | dust | TWA: 0.3 mg/m ³ CIB 63 ultrafine, |
| | | | including engineered nanoscale |
| cumène | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm | IDLH: 900 ppm |
| 98-82-8 | | TWA: 245 mg/m ³ | TWA: 50 ppm |
| | | (vacated) TWA: 50 ppm | TWA: 245 mg/m ³ |
| | | (vacated) TWA: 245 mg/m ³ | _ |
| | | (vacated) S* | |
| | | S* | |

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

Autres informations Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965

F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™

ou en PVC.

Protection respiratoire Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un

bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur

l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de

Remarques • Méthode

nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Bleu Odeur Légère

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété

pН Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition / intervalle

d'ébullition

Point d'éclair 131 °C / 268 °F

Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure

d'inflammabilité:

Pression de vapeur Densité de vapeur

Densité relative

Solubilité dans l'eau

Solubilité(s)

Coefficient de partage Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Propriétés explosives Propriétés comburantes

Autres informations

Point de ramollissement Masse moléculaire

Densité Masse volumique apparente TDAA (température de

décomposition auto-accélérée)

Valeurs

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

> 200 °C / > 392 °F

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Non miscible dans l'eau

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible 1,100 mPas @20°C (68°F) Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, Peroxydes, Reducing agents

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes

à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une rougeur et un Contact avec les yeux

larmoiement des yeux.

Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Contact avec la peau

Ingestion L'ingestion peut causer une irritation des mugueuses.

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-----------------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | = 382 mg/kg (Rat) | = 0.126 mL/kg (Rabbit) | = 220 ppm (Rat) 4 h |
| 80-15-9 | | | |
| dioxyde de titane | > 10000 mg/kg (Rat) | = | - |
| 13463-67-7 | | | |
| cumène | = 1400 mg/kg (Rat) | = 12300 μL/kg (Rabbit) | > 3577 ppm (Rat) 6 h |
| 98-82-8 | | | |

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Mutagénicité sur les cellules

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

germinales Cancérogénicité

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| | odiloologollo | • | | |
|---------------------------------|---------------|----------|------------------------|------|
| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
| dioxyde de titane 13463-67-7 | - | Group 2B | - | Х |
| cumène 98-82-8 | - | Group 2B | Reasonably Anticipated | Х |

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme Inclassable comme cancérogène pour l'humain

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale) 18864 mg/kg

ETAmél (cutané) 54321 mg/kg **ETAmél** 24.7 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0.094 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--------------|------------------------|
| cumène | 3.7 |
| 98-82-8 | |

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA U055 U096 U166

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

| Nom chimique | Statut de déchets dangereux de la Californie |
|-----------------------------------|--|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | Toxic |
| 80-15-9 | Ignitable |
| cumène | Toxic |
| 98-82-8 | Ignitable |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition Non réglementé

Nom d'expédition Non réglementé

IMDG

Non réglementé Nom d'expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux) LIS/LES Est conforme à (aux) **EINECS/ELINCS** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) **ENCS IECSC** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) KECL **PICCS** Est conforme à (aux) **AICS** Non inscrit(e)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux

États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|---|-------------------------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle - 80-15-9 | 1.0 |
| saccharine - 81-07-2 | 1.0 |
| cumène - 98-82-8 | 0.1 |

SARA 311/312 Catégories de

dangers

| Danger aigu pour la santé | Oui |
|----------------------------------|-----|
| Danger chronique pour la santé | Non |
| Risque d'incendie | Non |
| Risque de décompression soudaine | Non |
| Danger de réaction | Non |

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

| Nom chimique | Quantités à déclarer de substances dangereuses | CERCLA/SARA - Quantité à déclarer | Quantité à déclarer (RQ) |
|-----------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | 10 lb | - | RQ 10 lb final RQ |
| 80-15-9 | | | RQ 4.54 kg final RQ |
| cumène | 5000 lb | - | RQ 5000 lb final RQ |
| 98-82-8 | | | RQ 2270 kg final RQ |

États-Unis - Réglementations

des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

| | | | | |
|-------------|----|-------|------------------------------|--|
| Nom chimiqu | ie | Propo | position 65 de la Californie | |
| | | | | |

| dioxyde de titane 13463-67-7 | *Carcinogen (airborne, unbound particles of respirable size) |
|---------------------------------|--|
| cumène 98-82-8 | Carcinogen |

^{• *} Les produits chimiques d'astérisques) ne sont pas assujettis à la Proposition 65 parce qu'ils ne sont pas transportés par air dans le produit fini.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--|------------|---------------|--------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle 80-15-9 | Χ | X | X |
| saccharine 81-07-2 | X | X | X |
| cumène 98-82-8 | X | X | X |
| 2-butoxyéthanol 111-76-2 | Х | X | Х |
| 1,4-naphtoquinone 130-15-4 | Х | X | Х |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des

Non applicable

pesticides de l'EPA

Classe de dangers du SIMDUT

D2B - Matières toxiques

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE **RÉVISION**

NFPA Inflammabilité 1 Instabilité 0

Risques pour la santé

Risques pour la santé Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle HMIS

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis) HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 19-févr.-2019

Avis de non-responsabilité

Illinois Tool Works Inc. believes the information contained in this data sheet is accurate as of the date compiled. However, Illinois Tool Works Inc. makes no warranty, express or implied, as to the accuracy, reliability or completeness of the information. User is responsible for evaluating whether such information or this product is fit for a particular purpose and suitable for a particular use or application. The information in this data sheet may not be valid if this product is used in combination with other products or in processes for which it was not designed. Illinois Tool Works Inc. disclaims any liability for consequential or incidental damages of any kind, including lost profits, arising from the sale or use of this product. Ensure you have the most current version of this data sheet by contacting us or reviewing our web site.

Fin de la fiche signalétique